

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Société Agora Fit and Mind

Société : Agora Fit and Mind

Forme juridique : Sasu

Capital social : 6000 €

Siège social : 87 Rue Pierre Audry 69009 Lyon

RCS : LYON 848 696 845

Décision de l'associé unique en date du 01 janvier 2026

L'associé unique de la société susvisée, Diat Loïc, demeurant 39 chemin de la croix pivot 69110 Sainte Foy les Lyon, agissant en qualité d'associé unique, après avoir pris connaissance de la situation de la société, a pris les décisions suivantes :

Première décision – Démission du Directeur Général

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Diat Loïc de ses fonctions de Directeur Général de la société.

Cette démission est acceptée et prend effet à compter du 01/01/2026, sans indemnité ni réserve d'aucune sorte.

Deuxième décision – Maintien des fonctions de Président

L'associé unique décide que Monsieur Diat Loic demeure Président de la société, avec l'intégralité des pouvoirs attachés à cette fonction, conformément aux statuts et aux dispositions légales en vigueur.

Troisième décision – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, administratives et de publicité.

Fait à Lyon

le 04/02/26.

L'associé unique

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Diat Loïc